



المنتدى التونسي للحقوق الاقتصادية والاجتماعية

المنتدى التونسي للحقوق  
الاقتصادية والاجتماعية

# التقرير السنوي

لقسم العدالة البيئية والمناخية

حقوق بيئية، تغيرات مناخية،

عدالة بيئية واجتماعية

جانفي 2024

# La dégradation de la situation environnementale à Gafsa : des villes submergées par leurs déchets !!

Riheb Mabrouki et Rabeh Ben Othmane

## Introduction

Tout comme les autres régions tunisiennes, la région de Gafsa vit au rythme croissant de la marginalisation environnementale compte tenu de la situation critique due à l'augmentation alarmante des menaces environnementales. Celles-ci affectent profondément tous les habitants de la région, en particulier avec la multiplication des attaques contre l'environnement, notamment les activités industrielles qui ont transformé les villes de la région de Gafsa en des villes fortement polluées. Ce constat est fait malgré les avertissements des rapports environnementaux sur les dangers qu'elles représentent pour les humains, la faune et la flore.

Quant à la gestion des déchets, elle représente également un problème préoccupant pour les citoyens. En effet, malgré l'existence de nombreuses lois et réglementations en matière de protection de l'environnement,

garantissant le droit des individus à un environnement sain, notamment dans la Constitution de 2022 et dans la dernière version du Code de l'environnement, la réalité demeure déplorable.

Cet article expose la réalité de la crise des déchets dans la région de Gafsa en examinant les expériences des villes de Moulares, Metlaoui et Redeyef en ce qui concerne la gestion de leurs déchets ménagers, médicaux et industriels.

## **I. La réalité des déchets ménagers, industriels et sanitaires dans la région de Gafsa**

La crise des déchets, sous toutes ses formes (domestiques, industriels et médicaux), persiste depuis des décennies dans la région de Gafsa, en raison du manque de planification et de l'échec des institutions à traiter l'un des dossiers les plus sensibles, malgré son impact direct sur la santé et l'environnement. Cette crise a été aggravée par l'abus excessif des décharges anarchiques, constituant une violation flagrante des lois nationales et internationales, et sans aucun respect pour le droit de l'homme de vivre dans un environnement sain et propre.

En effet, la gestion actuelle de ce type de déchets repose principalement sur l'enfouissement, sans tri ni traitement, jetant les déchets à l'air libre et dans des

endroits découverts, créant des décharges au sein des quartiers résidentiels sans tenir compte des risques que cela représente pour la nature et la santé physique et mentale des habitants.

Le dépôt anarchique des déchets n'est pas le seul problème environnemental auquel la région est confrontée. En effet, l'économie de la région est dépendante de l'industrie extractive. Depuis l'installation des laveries de phosphates dans les villes minières à partir des années 80 (Redeyef, Metlaoui, Moulares et Mthilla), les déchets sont devenus un problème majeur à cause de l'absence de stratégies efficaces pour les contrôler et les gérer correctement. Les montagnes de phosphate stérile s'accumulent près des zones habitées, posant une menace pour le bien-être et la vie des habitants en raison des dangers graves qu'elles représentent. En plus de cela, ces amas de phosphate ajoutent une teinte sombre au panorama général des villes, créant une atmosphère triste.

Quant aux déchets médicaux, ils représentent eux aussi un grand problème irrésolu jusqu'à présent en raison des pratiques adoptées par l'autorité de supervision dans le traitement de cette catégorie dangereuse de déchets. Les plans d'action durables et les efforts pour atténuer le poids du danger majeur causé par une mauvaise gestion sont totalement absents.

Malgré les tentatives visant à atténuer les dangers liés aux déchets de toutes sortes et les appels croissants à mettre fin à cette hémorragie, le problème persiste jusqu'à ce jour sans parvenir à des solutions. En raison de sa gravité environnementale, la Tunisie est tenue de respecter ses engagements internationaux en protégeant la santé de ses citoyens. En ayant ratifié le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels<sup>14</sup> et signé des accords internationaux visant à protéger les droits des individus en matière d'environnement, la Tunisie est appelée à adopter des mesures sérieuses pour garantir le droit du citoyen à "jouir du plus haut niveau possible de santé physique et mentale".

### **1. Les déchets ménagers encerclent la ville de Moulares et menacent le droit de vivre dans un environnement sain des habitants**

Des sacs-poubelles ici et là, des mauvaises odeurs qui obstruent les narines et des essaims des mouches qui envahissent les quartiers de Moulares. Les tas de déchets se trouvent même à proximité des institutions, des magasins et des écoles. La ville compte des dizaines de points noirs, des endroits que les citoyens ont choisis

---

<sup>14</sup> <https://www.ohchr.org/ar/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights>

comme décharges pour leurs déchets, devenant avec le temps des décharges sauvages, la plupart étant adjacentes aux habitations. Plusieurs catégories des déchets ; organiques, plastiques, les déchets des phosphates et les déchets de construction...tous sont acheminés vers les décharges anarchiques pour se décomposer dans la nature ou être enfouis dans le sol. Les filaments de fumée s'échappant de ces décharges, en raison d'incendies délibérés et des carcasses d'animaux jetées sur les côtés, ne passent pas inaperçus.



AMAS DE DECHETS DANS UNE DECHARGES ANARCHIQUE  
ADJACENTE AUX HABITATIONS A MOULARES. PHOTO PRISE LE 20  
NOVEMBRE 2023

La décharge contrôlée de la ville de Moulares a été ouverte en 1985. Elle se trouve à quelques dizaines de mètres du centre-ville et des quartiers ; ce qui l'a transformée en une destination favorite pour le dépôt des déchets. Depuis son ouverture jusqu'à aujourd'hui, la municipalité a adopté la technique d'enfouissement des déchets après la collecte des tonnes des ordures dans des camions qui déversent ces ordures-là directement dans la décharge de Moulares pour être enfouies sans tri ni traitement.

Ces pratiques sont considérées comme des solutions temporaires adoptées par la plupart des municipalités dans une tentative de contrôler les quantités énormes de déchets, sans tenir compte des conséquences environnementales et sanitaires dévastatrices résultant de ces pratiques non conformes à la loi. Il convient de mentionner que l'article 20 de la loi n° 41 du 10 juin 1996<sup>15</sup>, concernant les déchets, la surveillance de leur gestion et de leur élimination, stipule que "les collectivités locales ou les regroupements municipaux qui les constituent sont chargés de gérer les déchets ménagers. Elles peuvent déléguer les opérations ou installations de collecte, d'élimination et de traitement

---

<sup>15</sup> <https://bit.ly/47N45Ox>

des déchets ménagers à des institutions publiques ou privées sous forme de concession ou de contrat."

La décharge contrôlée de Moulares reçoit chaque jour 30 Tonnes des déchets soit environ 900 Tonnes par mois. Cependant, il n'existe pas de chiffres officiels concernant le nombre de décharges sauvages, qui se comptent par dizaines et contiennent également des tonnes d'ordures. Ces décharges sont soumises au contrôle municipal, telles que la décharge "Allamouchi", la décharge adjacente au marché hebdomadaire, et la décharge "Hay Chabeb" à proximité de l'hôpital local. De plus, il y a d'autres points sauvages où la municipalité travaille à éliminer les déchets, selon les informations fournies par le secrétaire général de la municipalité de Moulares, Fathi Soulmî, qui a aussi ajouté que les berbacha de plastique, d'aluminium et de cuivre brûlent régulièrement de grandes quantités de déchets afin de préserver uniquement ces matériaux.

En plus de l'impact direct de la présence de ces déchets et de leur incinération en plein air qui violent le droit des citoyens à un environnement sain en vertu de l'article 47 de la Constitution ainsi que de la loi numéro 34 concernant la qualité de l'air<sup>16</sup>, les décharges à ciel ouvert suscitent également plusieurs préoccupations quant à

---

<sup>16</sup> <https://drive.google.com/file/d/19f7EExTgCGMV3xBFhsWi8YVcPhjUM422/view>

leur impact sur l'écosystème dans son ensemble, y compris la sécurité alimentaire et de l'eau. En effet, leur accumulation entraîne la propagation de gaz toxiques, d'odeurs nauséabondes, et la pollution des sols et des eaux de surface, en plus des dommages sanitaires pour les citoyens vivant à proximité.

Les effets de l'incinération des déchets ne représentent qu'une partie de la crise des déchets, car les familles vivant à proximité de la décharge municipale de Moulares subissent des impacts négatifs sur plusieurs aspects de leur vie. Les insectes, y compris des espèces toxiques, se propagent aux côtés des ordures et les enfants ont souvent du mal à passer du temps à l'extérieur pour jouer, tandis que de nombreux habitants éprouvent des difficultés à dormir en raison de la fumée, les contraignant à quitter leurs maisons pour éviter les effets sanitaires potentiels qui en découlent. Cependant, malgré la présence de 3 gardiens municipaux chargés de s'opposer à l'incinération des déchets par les berbachas, ce phénomène persiste de manière remarquable. Cela va à l'encontre des dispositions de l'article 24 de la loi numéro 41 de l'année 1996, qui stipule que la gestion des déchets doit se faire sans causer de danger pour la santé humaine, sans utiliser des méthodes ou des moyens pouvant nuire à l'environnement, notamment à l'eau, à l'air, au sol, à la faune et à la flore, sans causer de nuisance

sonore ou d'odeurs, et sans endommager les paysages naturels et urbains.



INCINERATION DES DECHETS PAR LES BERBACHAS A LA DECHARGE  
CONTROLEE DE MOULARES. PHOTO PRISE LE 20 NOVEMBRE 2023

L'un des habitants qui réside à côté de la décharge décrit la situation en disant *“Nous éprouvons beaucoup de difficultés pour dormir en raison de la fumée qui se propage jour et nuit. Souvent, les déchets sont brûlés la nuit et la fumée se prolonge jusqu'au petit matin”*.

La crise des déchets ménagers, qui sévit dans la ville depuis des années, met en évidence l'urgence pour les autorités locales et régionales de trouver des alternatives efficaces fondées sur une gestion durable des déchets.

## 2. Quel serait le destin des déchets médicaux à Metlaoui après la fermeture des entreprises Green Gafsa et Sud Environnement ?

La crise de déchets médicaux à Moulares persiste avec acuité en raison de ses répercussions directes sur la sécurité de l'environnement et à la santé des habitants. Récemment, l'attention s'est portée sur cette catégorie critique de déchets générés par divers établissements de santé, en particulier après la fermeture des deux entreprises installées dans la région, à savoir Green Gafsa et Sud Environnement, qui opéraient dans la collecte et le traitement des déchets médicaux. Cette fermeture fait suite au retrait de leurs permis d'exercice en raison de non respect des cahiers de charges régissant leur profession.



COLLECTE DES DECHETS MEDICAUX. PHOTO DU MEDIA TOUNES AL-  
IKHBARIA

Environ 700 tonnes de déchets médicaux dangereux demeurent stockées dans les entrepôts de ces deux entreprises depuis leur fermeture il y a trois ans, posant plusieurs défis, notamment en ce qui concerne leur collecte et leur gestion. Ces déchets représentent désormais un réel danger, d'autant plus qu'ils ne sont soumis à aucun contrôle de la part des autorités de tutelle.

Les déchets des activités médicales sont considérés comme dangereux selon l'article 5 du décret numéro 2745 de 2008 daté du 28 juillet 2008<sup>17</sup>, régissant les conditions et les méthodes de gestion des déchets des activités médicales. Ces déchets comprennent les objets coupants et tranchants (aiguilles, lames, couteaux, éclats de verre, vis...), les déchets putrescibles (contaminés ou potentiellement contaminés par des agents pathogènes), les déchets biologiques constitués en totalité ou en partie de matières ou de cellules humaines (parties anatomiques difficiles à identifier, tissus fécondés ou contaminés par des matières organiques ou des substances provenant du sang), et les déchets chimiques (produits émis par les pharmacies ou similaires, provenant des services des hôpitaux et laboratoires).

---

<sup>17</sup> [https://drive.google.com/file/d/1W0iP62biiN1HRormzz7VhIkFA5jW\\_5G6/view](https://drive.google.com/file/d/1W0iP62biiN1HRormzz7VhIkFA5jW_5G6/view)

L'élimination non traitée des déchets médicaux constitue une violation environnementale claire, car elle affecte l'air, l'eau et le sol, en plus de présenter des risques pour divers groupes tels que le personnel infirmier, les agents de propreté, et d'autres et ce, lors de la collecte et du transport de ces déchets.

Le principal problème dans ce domaine réside dans la violation par les organes de l'État des décisions prises. Malgré la décision de la Tunisie depuis 2008 de rompre avec la politique de brûler les déchets médicaux dans les hôpitaux, et l'adoption d'une stratégie nationale pour les gérer en faisant appel au secteur privé, où des entreprises privées ont été chargées de traiter les déchets après leur tri et leur stockage par les institutions médicales productrices, leur non-respect de cette mesure a accru les risques posés par cette catégorie dangereuse de déchets. Cela a conduit à leur accumulation anarchique dans la ville de Metlaoui, sans traitement.

À ce jour, les structures concernées n'ont pas adopté de plan pour traiter les tas de déchets hospitaliers présents, malgré les réunions tenues au niveau de la région pour discuter de ce problème environnemental grave. Ces réunions ont enregistré la participation de divers intervenants, y compris la Chambre nationale des entreprises de collecte des déchets et certaines entreprises actives dans ce domaine qui ont exprimé leur

volonté de soulever et de traiter les déchets médicaux stockés.

A son tour, le directeur régional de l'ANGED nous a fait part du blocage du projet de la réalisation d'une unité de traitement et de valorisation des déchets à Gafsa depuis 2009. Il a par ailleurs indiqué que ce projet est toujours d'actualité et que les travaux pourraient commencer en 2025. D'ailleurs, des discussions sont en cours avec l'ANGED pour avoir les autorisations nécessaires. Il a aussi appelé à la mise en place de décharges contrôlées d'un point de vue scientifique et légal pour éviter toute catastrophe environnementale. En attendant l'application de ces mesures, plus de 700 tonnes des déchets médicaux demeurent stockés et exposés à la décomposition et l'interaction avec les composantes de l'environnement, ce qui n'est pas sans accroître son danger pour l'environnement et la santé des habitants.

### **3. Les déchets industriels à Redeyef : Quelles solutions pour sauver la ville des déchets de phosphate ?**

#### **❖ Comment est extrait le phosphate ?**

Avant de devenir exportable, le phosphate passe par plusieurs étapes, commençant par son extraction sous forme brute des mines à travers l'explosion à la dynamite. Ensuite, il est transporté aux laveries pour subir

un processus d'enrichissement par lavage à l'eau afin de se débarrasser des impuretés, des pierres et de la boue. Après le processus d'enrichissement, il se transforme en phosphate commercialisé à l'étranger ou localement, notamment dans les régions de Gabes, Sfax, et la délégation de Mdhila. Le phosphate est employé dans l'industrie de l'acide phosphorique ou des engrais chimiques agricoles.

Cette richesse minière revêt une importance considérable en tant que pilier de l'économie nationale, tant en termes de revenus en devises étrangères que de bilan commercial, contribuant largement au volume des exportations tunisiennes. Cependant, le non-respect des normes environnementales en vigueur, la mauvaise gestion, en particulier l'absence d'une stratégie pour gérer les déchets des activités minières et les exploiter correctement sans nuire à la santé des habitants et à leur environnement, ont transformé les zones de production en des décharges industrielles.

A l'image de toutes les villes minières, la délégation de Redeyef n'est pas à l'abri des impacts négatifs de ce type de déchets surtout que la laverie de phosphate est implantée à proximité des habitations.

En 2018, la Fondation Friedrich Ebert a publié une étude<sup>18</sup> qui a révélé, à travers des analyses chimiques, la présence de quantités de matières organiques, de phosphate, ainsi que plusieurs autres substances telles que le calcium, le potassium, le chrome, le zinc, le gallium, le nickel, le cadmium et le fluor dans les déchets miniers. Cela représente un danger à la fois pour l'environnement et la santé des habitants.

Jusqu'à aujourd'hui, les tas de déchets, communément appelés "stérile" par les habitants de Redeyef (les résidus stériles du processus de lavage du phosphate), restent non traités, en violation flagrante de l'environnement et de la loi. La présence de ce type de déchets en plein air pose plusieurs risques environnementaux et sanitaires. Les particules de phosphate en suspension dans l'air ont fortement affecté la vie des habitants et leur environnement, notamment dans le quartier d'Al Kayena, où les résidents ont porté plainte contre la CPG pour mettre fin aux dommages causés par le passage des camions dans leur région.

Malgré l'absence de statistiques officielles indiquant le pourcentage des maladies résultant de la propagation des polluants provenant de l'activité minière, ce qui permettrait de tenir les responsables de ces

---

<sup>18</sup> Etude de Friedrich-Ebert Stiftung : « Eau et justice sociale dans le bassin minier » Hssine Rhili , 2018

violations pour compte, la persistance de ces déchets en même temps que la multiplication des cas de maladies respiratoires, cardiaques, vasculaires et même cancer peut nous conduire à conclure à la relation causale entre la pollution et la détérioration de la santé des habitants de Redeyef. Cela va à l'encontre de l'article 43 de la constitution, qui garantit le droit à la santé pour tous.



TAS DE PHOSPHATE STERILE A REDEYEF. PHOTO PRISE LE 20 NOVEMBRE 2023

## **II. Impacts environnementaux et sanitaires catastrophiques des déchets**

Les rapports internationaux indiquent que la Tunisie occupe le 27e rang mondial avec un taux de pollution estimé à 12,75%, ce qui la qualifie pour la troisième place

en Afrique dans le classement des pays les plus pollués. C'est un indicateur grave dont les responsables de l'environnement, en particulier en ce qui concerne la prolifération importante des décharges sauvages, portent la responsabilité. Ces décharges sont devenues comme une maladie maligne qui ronge tout le corps<sup>19</sup>.

Il est certain que ces décharges ont des conséquences sanitaires et environnementales catastrophiques, provoquant la propagation d'odeurs nauséabondes et la prolifération d'insectes de toutes sortes. Un exemple récent en celui de l'apparition de l'épidémie de la fièvre du Nil occidental dans le gouvernorat de Tozeur, favorisée par l'accumulation de déchets dans la plupart des quartiers.

D'un autre côté, ces points noirs sont souvent soumis à l'incinération, que ce soit délibérément ou en raison de réactions chimiques et de températures élevées. Ainsi, ces villes deviennent une nuée blanche de fumée toxique qui provoque des problèmes respiratoires en raison de la propagation de gaz toxiques. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la prolifération des décharges sauvages entraîne l'apparition de maladies cutanées et de maladies respiratoires liées principalement aux déchets stockés dans un

---

<sup>19</sup> <https://bit.ly/3SShpwP>

environnement humide et chaud. L'inhalation constante et en grandes quantités de ces substances entraîne l'apparition de maladies allergiques. De plus, l'exposition aux germes provenant des excréments peut entraîner l'émergence de virus provoquant des infections intestinales telles que les bactéries "E. coli" et "Salmonella", ainsi que l'hépatite virale.

Les parasites qui prolifèrent dans les excréments d'animaux, tels que le "Toxoplasma" présent dans les excréments de chats, peuvent causer la toxoplasmose, une maladie qui représente un grand danger pour les femmes enceintes et peut être transmise au fœtus, entraînant des complications graves. Sans oublier les germes provenant des litières d'animaux, généralement transportés par les rongeurs, tels que la leptospirose, une infection associée à l'urine des rats, qui peut conduire à une méningite et des lésions rénales.

Les décharges constituent également un espace propice à la propagation de virus transmis par le sang, tels que le virus de l'hépatite B et C, ainsi que le VIH, le virus responsable du SIDA. En général, en cas d'accumulation des déchets, il devient difficile de contenir les risques sanitaires en raison de leur attraction pour les mouches, les insectes et les rongeurs capables de transmettre toutes sortes de maladies.

Environnementalement, les déchets mènent à la poubellisation du paysage et menacent l'écosystème. Selon l'OMS, les décharges anarchiques causent la pollution des eaux potables comme le cas de la région de Gafsa où les décharges s'étendent sur des hectares. Quant aux déchets industriels de la CPG et du Groupe Chimique de Mthilla, ils ont plusieurs impacts commençant par la salinisation du sol à cause des déchets argileux, et arrivant à l'élévation du taux de fluor, du nitrate et du chlore qui peuvent dépasser 2 ou 3 fois les normes<sup>20</sup>, sans oublier le cadmium qui représente, à son tour, un grand danger à cause de son absorption par les plantes et la possibilité de sa transmission à l'homme par l'intermédiaire de la consommation de viande d'animaux ayant mangé des déchets. De même, les déchets de la CPG et du Groupe Chimique sont très riches en métaux lourds qui ont des impacts néfastes sur l'homme et sur la nature.

Dans la ville de Mdhila, les amoncellements de phosphogypse représentent une menace environnementale majeure, en particulier après les pluies, où les cours d'eau transportent avec eux des

---

<sup>20</sup> Bilel Salhi. Mutations socio-spatiales et environnementales du bassin minier de Gafsa (Sud-Ouest de Tunisie) : apport des outils géomatiques. Géographie. Université du Maine, 2017. <https://theses.hal.science/tel-01808373>

substances toxiques, constituant ainsi une menace sérieuse pour la nappe phréatique.

### **III. Les problèmes de la gestion des déchets dans le gouvernorat de Gafsa**

#### **1. Des problèmes institutionnels et juridiques : comment les déchets sont devenus une problématique environnementale et administrative en même temps ?**

Depuis les années 1990, la gestion des déchets en Tunisie est devenue l'une des principales préoccupations des gouvernements. Depuis lors, plusieurs institutions, dont le ministère de l'Environnement, des Municipalités, l'Agence nationale de gestion des déchets, et l'Agence nationale de protection de l'environnement relevant du ministère de l'Environnement, ainsi que le ministère de la santé, ont pris en charge ce rôle. La gestion des déchets est régie par la loi numéro 41 de 1996 relative aux déchets, à leur surveillance, élimination, notamment dans les articles 18, 19, 20, et 21.

Cependant, la fragilité de la coordination entre les parties prenantes, les chevauchements des missions, ainsi que le manque de communication entre les municipalités et la société civile, en négligeant le principe de la participation et en ne faisant pas participer les divers acteurs aux sessions et discussions sur la crise des

déchets, ont entraîné des problèmes institutionnels et structurels réels dans ce secteur. L'absence de transparence, la faible diffusion de l'information et la corruption liée aux déchets sont autant de raisons qui ont entravé l'efficacité souhaitée dans la gestion des déchets, ainsi que l'absence de politiques optimales pour les traiter de manière sûre et légale.

Le code des collectivités locales dans son article n°245 stipule que les municipalités se chargent de « la collecte des déchets ménagers et assimilés, de leur tri et leur transport vers les décharges contrôlées ». Mais, dans le gouvernorat de Gafsa, le manque de ressources humaines et des moyens logistiques et financiers dont souffre la plupart des municipalités est une entrave réelle à l'accomplissement de ces missions d'une manière convenable. En effet, les principales lacunes liées au dossier des déchets à Gafsa sont attribuées à la faiblesse de contrôle des décharges municipales, ce qui a amplifié le phénomène d'incinération des déchets par les *berbechas*.

En se concentrant uniquement sur la surveillance des décharges, et négligeant le reste de l'espace régional, les politiques environnementales locales adoptées depuis des décennies ont démontré leur inefficacité. Cela a contribué à l'expansion du phénomène des décharges

sauvages et à l'absence de tri et de recyclage, augmentant ainsi le danger des déchets en raison de la présence de déchets dangereux dans les dépotoirs. Comme dans le reste du pays, les plans de valorisation des déchets pour leur réutilisation comme source d'énergie par exemple font défaut. En effet, seule la technique d'enfouissement est adoptée avec la stratégie visant à éloigner les décharges des zones résidentielles lorsque la pression des manifestations réclamant un environnement sain s'intensifie.

De plus, l'incapacité des municipalités à mettre en œuvre les pouvoirs qui leur sont conférés pour imposer la conformité aux lois pour les entreprises polluantes a aggravé ce problème, étendant la pollution pour affecter de nombreux aspects de la vie des habitants.

La Tunisie a établi le cadre législatif des déchets en vertu de la loi numéro 41 de 1996 relative aux déchets, à leur surveillance, à leur gestion et à leur élimination. L'objectif était de mettre en place un cadre législatif approprié dans le domaine des déchets, visant à prévenir leurs dommages par biais de la réutilisation, avec une focalisation sur les décharges contrôlées pour déposer uniquement les déchets ne pouvant pas être recyclés.

En outre, de nombreuses lois et conventions internationales ont été ratifiées par la Tunisie, visant à consolider le principe de la reconnaissance du droit à un environnement sain en tant que droit constitutionnel et humain simultanément. Cependant, malgré l'arsenal juridique dédié à ce domaine, la gestion des déchets en Tunisie demeure problématique et lacunaire pour différentes raisons, présentées dans le tableau suivant.

### PRINCIPALES CAUSES A L'ORIGINE DE LA CRISE DES DECHETS EN TUNISIE

Causes principales	Causes dérivées
<b>Absence d'une politique nationale de gestion de déchets</b>	Perpétuité de la marginalisation de la question environnementale par les gouvernements successifs
	Absence de volonté politique
	Absence de partis politique vert pouvant appuyer la montée de la question environnementale dans la liste des priorités politiques
<b>Adoption de solutions faciles et sur le court terme</b>	Gestion des déchets par enfouissement et non adoption du tri/recyclage
	Manque de vision sur le long terme et négligence des aspects comme le changement de mode de consommation et la croissance démographique
	Ancrage de la corruption et de culture de la fuite des sanctions

<b>Cadre légal et législatif inefficace et faiblesse de mesures dissuasives</b>	Faiblesse du contrôle de proximité (police environnementale fantôme et municipalités impuissantes)
<b>Négligence des aspects sociaux et approches purement technicistes</b>	La responsabilité dans la pollution par les déchets est toujours attribuée au citoyen
	Négligence du concept de l'acceptation sociale comme condition nécessaire avant l'installation de tout projet de décharge
	Importation de modèles nordistes peu adapté au contexte environnemental tunisien
<b>Forte centralisation administrative et financière</b>	Problème de l'application du principe de subsidiarité
	Municipalités avec de faibles moyens financiers et humains
<b>Faible tradition d'audit et de culture de redevabilité pour les agences de l'état chargées de l'environnement</b>	Manque de transparence flagrant sur les contrats d'exploitation des décharges, sur le fonctionnement de l'ANGED, sur la chaîne de valeur des déchets, ...

## 2. Ce qui doit être fait pour résoudre le problème des déchets dans le bassin minier

Comme d'autres villes en Tunisie, les villes du bassin minier sont accablées sous des tonnes de déchets sans trouver de solution. En dépit des conséquences

environnementales et sanitaires graves, la situation n'a pas changé, malgré les multiples visites des responsables de divers secteurs, reflétant ainsi l'ampleur de la crise et l'incapacité totale à la gérer.

Dans le cadre du suivi de cette crise environnementale, le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux estime que la solution réside principalement dans la création de décharges contrôlées répondant aux normes environnementales et techniques nationales et internationales et la fermeture des décharges sauvages devenues une menace pour la vie des habitants. Parallèlement à cette mesure, l'appui aux municipalités est nécessaire, en leur fournissant les ressources humaines et logistiques nécessaires pour garantir une efficacité maximale dans le processus de collecte des déchets. Les conseils municipaux doivent jouer un rôle crucial en veillant au tri des déchets à la source en impliquant les citoyens par le biais de campagnes de sensibilisation, ce qui peut éventuellement garantir un recyclage et une valorisation maximale des déchets au lieu de les jeter dans les décharges.

En ce qui concerne les déchets industriels de la CPG et du groupe chimique, ces deux entreprises doivent immédiatement commencer à valoriser leurs déchets, surtout qu'il existe de nombreuses études, telles que celle

réalisée par le bureau d'études danois Ramboll, indiquant que les déchets humides de phosphate peuvent être transformés briques de construction. Quant aux déchets solides, ils peuvent être exploités et utilisés comme une sorte de pierre de construction, ce qui peut être un secteur porteur et créateur d'emploi pour les jeunes chômeurs désireux de se lancer dans ce domaine après avoir suivi une formation spécifique.

Le phosphogypse peut également être valorisé dans le domaine de la construction. Malheureusement, toutes ces solutions se heurtent actuellement à l'absence de volonté de la part des autorités de supervision, qui se contentent de remplir leur rôle de contrôle sans aborder les solutions concrètes capables de libérer les villes minières des ravages de la pollution et des déchets.